

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	40

N° 181/2019

OBJET : Signature du contrat territorial avec Eco-mobilier pour la période 2019-2023

L'an deux mille dix-neuf et le 5 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Marie-Christine ARAZILS donne procuration à Régis GRANGE, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN à Pierrette HENDRICK, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Michel COURTIADÉ à Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN à Serge BAURENS, Franck MUNIGLIA à Céline GABRIEL.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG et Sabine PARACHE et Messieurs Denis BEZIAT, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Céline GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

Eco-Mobilier, éco-organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs en décembre 2011, a été agréé par l'Etat le 26 décembre 2012, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2013. Eco-mobilier a pris en charge les obligations des metteurs sur le marché (fabricants et distributeurs) relatives à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie. A cette fin, Eco-mobilier propose la mise en place d'une collecte séparée des DEA sur les points de collecte de notre territoire. La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés est pris en charge par Eco-mobilier selon les modalités du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier.

Monsieur le Vice-Président en charge de la collecte et la valorisation des déchets rappelle que, depuis 2014, le SMIVOM de la Mouillonne puis la CCBA ont contractualisé avec Eco-mobilier sur l'agrément 2013-2017. En décembre 2018, Eco-mobilier a été ré-agréé par l'Etat pour la période 2018-2023 et un premier contrat a été signé pour couvrir l'année 2018.

Depuis la signature de ce contrat, Eco-mobilier a réalisé une étude pour l'optimisation du remplissage des bennes de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA). Cette étude a été présentée au Comité de concertation réunissant Eco-mobilier et les représentants des collectivités, ainsi qu'aux pouvoirs publics tout au long du 1^{er} semestre 2019. Suite à cette étude, un système d'incitation au remplissage des bennes installées en déchèteries a été défini : il s'agit d'une modulation du soutien variable en fonction du remplissage de la benne, autour de la valeur pivot actuelle de 20 €/tonne de DEA pris en charge par Eco-mobilier. Seule la déchèterie d'Auterive qui est équipée d'une benne de DEA, serait impactée par cette modulation. Néanmoins, au vu des tonnages moyens par benne pour l'année 2018 sur cette déchèterie et des modes de calculs pondérés définis dans la convention, nos soutiens financiers à la tonne devraient être équivalents à ceux perçus jusqu'à présent (soit 20 €/tonne).

Pour les autres déchèteries, les modalités de soutiens financiers, basées sur un taux estimatif de DEA dans les bennes de tout-venant, ferraille et bois, restent inchangées.

Ce nouveau système de modulation entrera en phase opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2020. Néanmoins, il est nécessaire de signer ce contrat 2019-2023 avant le 31 décembre 2019, pour, d'une part, poursuivre le déploiement opérationnel dans les déchèteries qui n'ont pas encore été équipées (Cintegabelle après la phase de travaux), et, d'autre

Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 12/11/2019

Affiché le 12/11/2019



ID : 031-200068807-20191105-181_2019-DE

part, permettre à la collectivité de procéder aux déclarations semestrielles en vue du versement des soutiens financiers pour 2019.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat territorial avec Eco-mobilier pour la période 2019-2023.

Fait et délibéré à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS